



Politique de l'ADC touchant les produits du tabac et la santé

Au Canada, la consommation de produits du tabac est la principale cause des maladies et des décès qu'on peut éviter, entraînant quelque 30 000 décès par année. Aussi l'Association dentaire canadienne reconnaît-elle avec une vive inquiétude les effets que la consommation de produits du tabac entraîne tant sur le bien-être général que sur la santé bucco-dentaire.

Les praticiens dentaires sont parmi les premiers à découvrir les premiers signes de problèmes qu'une personne peut avoir lorsqu'elle consomme des produits du tabac, y compris le tabac à mâcher (on dit aussi tabac à priser et tabac à chiquer). Les dentistes s'inquiètent du fait qu'il est démontré que les produits du tabac favorisent les maladies bucco-dentaires, y compris le cancer buccal et les maladies parodontales.

La politique suivante a pour but d'affirmer la nécessité d'éliminer la consommation de tous les produits du tabac au Canada et d'amener les Canadiens à adopter une norme les interdisant de fumer en société.

1. L'Association dentaire canadienne est en faveur des efforts visant à interdire totalement la publicité et la promotion des produits du tabac et des autres mesures prises pour en restreindre ou en arrêter l'usage.
2. L'ADC demande instamment que les règlements interdisant la vente aux mineurs de tous les produits du tabac soient strictement mis en vigueur.
3. L'ADC encourage les gouvernements à élaborer des programmes d'éducation ayant pour but d'empêcher de fumer les Canadiens en général et, en particulier, les jeunes dans les écoles.
4. L'ADC incite les dentistes à donner l'exemple au public en ne consommant pas de produits du tabac.
5. L'ADC encourage les dentistes à placer des affiches interdisant de fumer dans leurs salles de réception et à déclarer leurs cabinets des lieux libres de toute fumée.
6. L'ADC incite les gouvernements à encourager les producteurs et les distributeurs de produits du tabac à s'adonner à d'autres cultures et à diversifier leurs activités dans d'autres domaines.
7. L'ADC demande instamment qu'on interdise l'exportation du tabac et des produits du tabac, surtout dans les pays du Tiers Monde.
8. L'ADC demande instamment que, par des lois provinciales et des arrêtés municipaux, on protège la santé des non-fumeurs en interdisant de fumer dans les endroits publics et, plus particulièrement, qu'il soit interdit de fumer au travail, dans les écoles, dans les établissements de santé et dans les transports en commun.

L'ADC encourage la suppression de la consommation des produits du tabac. Des études indiquent que les conseils d'hygiène dentaire sont efficaces pour inciter les patients à cesser de consommer du tabac. L'Association dentaire canadienne exhorte tous les dentistes à interroger leurs patients pour savoir s'ils en consomment et à prodiguer des conseils et des encouragements à ceux qui aimeraient cesser d'en consommer.

*Approuvé par la résolution n° 96.21
Bureau des gouverneurs de l'Association dentaire canadienne
1996*